



# Comité Syndical du 16 Mars 2021

## Procès-Verbal

L'an deux mil vingt et un, le seize mars à 14h30, le Comité du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MAVIGNER André, Président.

### **Etaient présents (48):**

Mesdames DUMOND, KHEMLICHE, MEANARD ; Messieurs AUGER, ARNAUD, BERNARD, BERTRAND A., BESSEIGE, BLANCHON, BONNAUD J., BONNAUD J-P., BOURDIER, BOURLIAUD, BRIGNOLI, CARCAT, CAZALIS, CHAPUT, CHATOUX, CHEBANCE, DELPRATO, DENEUBOURG, DESLOGES, DUGAY, DUQUEROIX, DURAND, FOURTONGRANGE, GUETAT, KAULEK, LAMATIERE, LAMOUREUX J-P., LECAS, LEJEUNE, MALIVERT, MATIGOT, MAVIGNER, MERIGONDE, MOUILLERAT, MOUTAUD, PARDANAUD, PETETOT, ROUSILLAT, STEINER, THEVENET, THOMAZON, TOURAND, VELGHE, VIGIER

### **A donné pouvoir (1)**

Monsieur RAVEZ donne pouvoir à Monsieur MAVIGNER

### **Etaient excusés :**

Messieurs BERTRAND M., CHAUFFREY, CHAVEGRAND, COYARD, DESGRANGES, DUCHATEAU, DUMONT, GARRE, GUILLEMET, LAMOUREUX D., LECLERE, MARIE, PERREAUT, RENAUD.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 FEVRIER 2021

Délibération n° 2021-03-16-01

ADOPTION COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL 2020

Le Comité du Syndicat,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical :

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2021-03-16-02

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2020

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion financière du syndicat.

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur MAVIGNER, Président, est présenté au Comité syndical sous la Présidence de Monsieur VELGHE.

<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>			
011 – Charges à caractère général	272 917,89 €	013 – Atténuation de charges	2801,88 €
012 – Charges de personnel	1 164 068,22 €	70 – Produits Services	85 621,87 €
65 – Charges de gestion courante	291 506,49 €	73 – Impôts et taxes	2 688 918,98 €
66 – Charges financières	1638,69 €	74 – Dotations et participations	127 049,34 €
67 – Charges exceptionnelles	7000,66 €	75 – Produits de gestion courante	2 367 675,39 €
		76 – Produits financiers	24,24 €
<b>SOUS TOTAL - DEPENSES REELLES</b>	<b>1 737 131,95 €</b>	<b>SOUS-TOTAL - RECETTES REELLES</b>	<b>5 272 091,70 €</b>
042 – Opérations entre sections	115 679,53 €	042 – Opérations entre sections	570 381,26 €
<b>SOUS TOTAL - DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>115 679,53 €</b>	<b>SOUS TOTAL - RECETTES D'ORDRE</b>	<b>570 381,26 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 852 811,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 842 472,96 €</b>

**RESULTATS SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat de fonctionnement 2020 .....	+ 3 989 661,48 €
Résultat de fonctionnement antérieur .....	+ 3 578 357,01 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture 2020 .....</b>	<b>+ 7 568 018,49 €</b>

<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>			
20 – Immobilisations corporelles	9 984,42 €	13 – Subvention d'investissement	4 266 262,04 €
21 – Immobilisations incorporelles	33 675,84 €	10 – Dotations et fonds divers	12 424,56 €
23 – Immobilisations en cours	7 965 499,07 €	1068 – Affectation du résultat N-1	4 576 325,79 €
26 – Participation et créances rattachées	614 400,00 €		
45 – Opérations pour le compte de tiers	45 176,51 €	45 – Opérations pour le compte de tiers	26 520,00 €
<b>SOUS TOTAL - DEPENSES REELLES</b>	<b>8 668 735,84 €</b>	<b>SOUS TOTAL - RECETTES REELLES</b>	<b>4 588 750,35 €</b>
040 – Opérations entre sections	570 381,26 €	040 – Opérations entre sections	115 679,53 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 239 117,10 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 997 949,44 €</b>

Solde d'exécution de l'investissement 2020.....	- 241 167,66 €
Solde d'exécution de l'investissement antérieur .....	- 4 697 644,00€
<b>Solde d'exécution de l'investissement cumulé à la clôture 2020.....</b>	<b>- 4 938 811,66 €</b>

**RESTES A REALISER – CLÔTURE 2020**

20 – Immobilisations incorporelles	€	13 – Subvention d'investissement	10 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	36 300,00 €		
45 – Opérations pour le compte de tiers	176 407,84 €	45 – Opérations pour le compte de tiers	312 760,70 €
<b>TOTAL RAR en DEPENSES</b>	<b>212 707,84 €</b>	<b>TOTAL RAR en RECETTES</b>	<b>322 760,70 €</b>

**Solde des RESTES A REALISER 2020 ..... + 110 052,86 €**

**RECAPITULATIF GLOBAL CUMULE A LA CLÔTURE 2020 :**

**Résultat cumulé de fonctionnement ..... + 7 568 018,49 €**  
**Solde d'exécution cumulé de l'investissement ..... - 4 938 811,66 €**  
**Solde des restes à réaliser de l'exercice ..... + 110 052,86 €**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020, établi par le comptable
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser 2020
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2021-03-16-03

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL 2020**

Considérant les éléments suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement 2020 .....	+ 3 989 661,48 €
Résultat de fonctionnement antérieurs cumulés .....	+ 3 578 357,01 €
→ <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE A LA CLÔTURE 2020 .....</b>	<b>+ 7 568 018,49 €</b>

Section d'investissement

Solde d'exécution de l'investissement 2020 .....	- 241 167,66 €
Solde d'exécution de l'investissement antérieur .....	- 4 697 644,00 €
→ <b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE A LA CLÔTURE 2020.....</b>	<b>- 4 938 811,66 €</b>

SOLDE DES RESTES A REALISER CONSTATE A LA CLÔTURE 2020..... + 110 052,86 €

→ **BESOIN DE FINANCEMENT CONSTATE A LA CLÔTURE 2020..... - 4 828 758,80 €**

Le Comité Syndical se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement au 31/12/2020 comme suit :

✓ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2021)	4 828 758,80 €
✓ Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (ligne R/002)	2 739 259,69 €
✓ Déficit d'investissement à reporter au BP 2021 (ligne D/001)	- 4 938 811,66 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité des suffrages exprimés cette proposition.

Délibération n° 2021-03-16-04

MISE A JOUR DES AP CP ELECTRIFICATION RURALE

Par délibération, le comité syndical a délibéré en faveur de la mise en œuvre d'Autorisations de programme pour la planification pluriannuelle des travaux d'Electrification Rurale.

Il convient d'adapter les AP/CP des programmes des années antérieures, au vu de la réalisation des Crédits de Paiement 2020 mais aussi d'ouvrir de nouvelles autorisations de programmes pour l'année 2021.

Voir Annexe jointe - MISE A JOUR DES AP CP ELECTRIFICATION RURALE

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité cette mise à jour.

Délibération n° 2021-03-16-05

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

Le Président propose d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal qui répond aux orientations fixées au débat d'orientation budgétaire réalisé le 2 Février 2021, orientations validées par l'assemblée.

Le Président rappelle les grands principes budgétaires.

Le budget est l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle d'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses du syndicat (règle d'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité).

Le budget proposé est sincère et en équilibre réel.

Il remplit donc les conditions suivantes :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre,
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

Le projet de budget primitif a été élaboré selon les règles portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M14.

Ainsi pour 2021, il a été décidé :

- Compétence Electrification Rurale (investissement)
  - Programmation des projets 2021 éligibles aux financements du Compte d'Affectation Spécial (CAS FACE) : extensions, renforcements, enfouissements et sécurisations.
  - Programmation des travaux 2021 à réaliser dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession ENEDIS pour l'amélioration esthétique des ouvrages.
  - Programmation des travaux financés par la Part Couverte par le Tarif (PCT) d'ENEDIS, travaux de branchement et/ou d'extension et/ou de renforcement lors de raccordements liés à des autorisations d'urbanisme.
  - Programmation des travaux non subventionnés 2021.

- Programmation des travaux d'enfouissements coordonnés avec Orange 2021 et DORSAL

En outre, le volume de travaux est impacté par l'exécution d'investigations complémentaires, prestations rendues obligatoires et, depuis 2020, par une prestation d'études pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique. En matière d'électricité rurale, le SDEC poursuit ses efforts de suppression du réseau basse tension en fils nus avec un objectif de résorption d'ici 2022. Il y a donc une évolution nette de la typologie des travaux par des demandes d'enfouissements de réseau plus importantes.

Le calendrier budgétaire du SDEC a évolué en 2020 avec un vote du BP soumis au vote en année N, les dotations FACE devant être connues pour Février. Cependant, à ce jour, les dotations n'ont pas été notifiées. Aussi, l'ajustement des programmes de travaux en ER financés par le FACE 2021 sera nécessaire au regard des enveloppes notifiées.

- Compétence Éclairage Public (Subventions aux communes en fonctionnement)
  - Enveloppe de subventions mobilisables par les communes signataires d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage temporaire pour des travaux d'extension d'installation d'éclairage public, de création, de mise en valeur de sites et de monuments, de mise en conformité, de réfection lors de l'enfouissement du réseau d'électrification rurale. Cette compétence fait l'objet d'Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiements.
- Compétence Énergies renouvelables et Maîtrise des énergies (investissement et fonctionnement)
  - Enveloppe de subventions mobilisables par les membres du syndicat pour la réalisation d'études et de diagnostics en vue d'une meilleure gestion et d'une utilisation rationnelle de l'énergie avec analyse des résultats (en section de fonctionnement). A noter les écritures pour compte de tiers, en section d'investissement, relatives aux opérations sous mandat (avances de subventions sur travaux et perception de financements). Sont inscrites au BP seulement les nouvelles opérations, les opérations antérieures font l'objet de restes à réaliser.
  - Participation à la SEM : 2<sup>ème</sup> année de prise de participation
- Compétence Installations de Recharges pour Véhicules Électriques (Investissement et Fonctionnement)
  - Enveloppe de subvention pour l'acquisition de borne de recharge (pour les projets antérieurs à la modification statutaire de prise de compétence en IRVE par le SDEC Comité du 8 Décembre 2020)
  - Investissement en faveur du développement du maillage territorial en IRVE.
  - Recrutement du chargé de mission Mobilité Durable
- Fonctionnement du syndicat (investissement)
  - Poursuite de l'opération de communication (site internet, signalétique panneaux de chantiers)
  - Renouvellement progressif du parc informatique, acquisition de logiciels nécessaires à la poursuite de la dématérialisation des actes et des opérations budgétaires et comptables
- L'effectif global est de 29 personnes, réparti de la manière suivante

- Direction et administration générale : 6 personnes
- Service Energies : 7 personnes
- Services Technique : 16 personnes (6 personnes « éclairage public » et 10 personnes « électrification rurale »)

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
011. Charges générales	324 000 €	70. Ventes (cuivre)	110 000 €
012. Charges de personnel	1 306 500 €	73. Impôts et taxes (TCCFE, usagers, hydraulique)	2 610 000 €
65. Charges de gestion courante dont EP (275 000 €) IRVE (20 000 €) ENR (175 000 €)	576 210 €	74. Dotations, participations, subventions Dont contributions des membres, financements postes	385 315 €
66. Charges financières	2 100 €	75. Produits de gestion courante (Redevances ENEDIS)	2 308 400 €
67. Charges exceptionnelles	3 000 €	76. Produits financiers	30 €
022. Dépenses imprévues	50 000 €		
042. Dotations aux amortissements	119 700 €	042. Travaux en régie	550 952 €
023. Virement à la section d'investissement	6 322 446,69 €	002 Résultat reporté	2 739 259,69 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 703 956,69 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>8 703 956,69 €</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
20. Immobilisations incorporelles (communication, logiciels)	8 000 €	13. Subventions d'investissement (CAS FACE, PCT, ARTICLE 8)	5 908 945,79 €
21. Immobilisations corporelles (matériel de bureau et informatique, mobilier, matériel terrain)	67 800 €	10. Dotation et divers (FCTVA)	8 000 €
23. Programmes de travaux	10 822 175,44 €	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 828 758 €
26. Titres de participation (SEM)	614 400 €	45. Opérations pour compte de tiers	828 000 €
020. Dépenses imprévues	162 843,05 €		
45. Opérations pour compte de tiers	987 221,99 €	040. Amortissements	119 700 €
040. Travaux en régie	550 952,00 €		
001 – Solde exécution négatif reporté	4938 811,66 €	021. Virement de la section de fonctionnement	6 322 446,69 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>18 328 611,98 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>18 328 611,98 €</b>

Le Conseil syndical, appelé à délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec la reprise des résultats de l'exercice 2020.

Délibération n° 2021-03-16-06

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE 2020

Le Comité du Syndicat,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## Le Comité Syndical

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexé dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2021-03-16-07

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE 2020

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion financière, dans le cas de ce budget annexé, des équipements photovoltaïques.

Le compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2020, dressé par Monsieur MAVIGNER, Président, est présenté au Comité syndical sous la Présidence de Monsieur VELGHE.

SECTION D'EXPLOITATION			
Total des dépenses 2020 :	66 480,59 €	Total des recettes 2020 :	74 323,86 €
Résultat d'exploitation 2020			+ 7 843,27 €
Résultats antérieurs cumulés			+ 10 965,88 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31.12.2020			+ 18 809,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Total des dépenses 2020 :	51 012,87 €	Total des recettes 2020 :	27 900,14 €
Résultat d'exécution 2020			- 23 112,73 €
Résultats d'exécution antérieurs cumulés			+ 23 372,27 €

Solde d'exécution au 31.12.2020	259,54 €
---------------------------------	----------

RESULTATS GLOBAUX	
RESULTAT GLOBAL 2020	19 068,69 €
RESULTATS ANTERIEURS CUMULES	+ 34 338,15 €
RESULTAT GLOBAL AU 31.12.2019	+ 53 406,84 €

RESTES A REALISER au 31.12.2020			
Restes à réaliser dépenses	0.00 €	Restes à réaliser recettes	0.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER AU 31.12.2020, à financer			0.00 €

Le Comité Syndical :

- ✓ Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020, établi par le comptable
- ✓ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser 2020
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- ✓

Délibération n° 2021-03-16-08

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ANNEXE 2020

Considérant les éléments suivants :

#### Section d'exploitation

Résultat d'exploitation 2020 .....	+ 7 843,27 €
Résultats d'exploitation antérieurs cumulés .....	+ 10 965,88 €
→ <b>EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE A LA CLÔTURE 2020</b> .....	+ 18 809,15 €

#### Section d'investissement

Solde d'exécution 2020 .....	- 23 112,73 €
Solde d'exécution antérieur cumulé .....	+ 23 372,27 €
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA CLÔTURE 2020</b> .....	+ 259,54 €
→ <b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE A LA CLÔTURE 2020</b> .....	+ 259,54 €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER CONSTATE A LA CLÔTURE 2020</b> .....	0.00 €
→ <b>BESOIN DE FINANCEMENT CONSTATE A LA CLÔTURE 2020</b> .....	0.00 €

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur le report des résultats suivants :

✓ couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2020)		pas	d'affectation
✓ affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2020)		pas	d'affectation
✓ <b>excédent d'exploitation à reporter au BP 2021</b> (ligne D/002)	+	<b>18 809,15</b>	<b>€</b>
✓ <b>excédent d'investissement à reporter au BP 2020</b> (ligne R/001)		<b>+ 259,54</b>	<b>€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 2021-03-16-09

**BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE 2021**

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2021 du budget annexé qui répond aux orientations fixées au débat d'orientation budgétaire réalisé le 2 février 2021, orientations validées par l'assemblée.

Le budget est l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour une année donnée (règle d'annualité) au sein des deux sections (fonctionnement et investissement) qui le composent. Il regroupe la totalité des recettes et des dépenses du syndicat (règle d'universalité) dans un budget unique (règle de l'unité).

Le budget proposé est sincère et en équilibre réel. Il remplit donc les conditions suivantes :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont chacune en équilibre,
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

Le projet de budget primitif a été élaboré selon les règles portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M4.

Ainsi pour 2021, il est proposé :

- La section d'investissement comporte en dépenses le remboursement du capital d'emprunt de l'année ainsi qu'un solde de maîtrise d'œuvre et, en recettes, le solde d'exécution reporté, les amortissements complétés d'un virement de la section de fonctionnement.
- La section de fonctionnement présente la totalité des charges générales des deux vagues d'investissement, les charges financières, la dotation aux amortissements et un virement à la section d'investissement. L'ensemble des dépenses est couvert par l'excédent de fonctionnement reporté et la vente d'électricité produite, par la totalité des installations photovoltaïques.

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE

## SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
011. Charges générales	27 797,69 €	70. Vente de l'électricité	77 000 €
66. Charges financières	13 955,00 €		
042. Dotations aux amortissements	27 900.00 €		
023. Virement à la section d'investissement	26 156,46 €	002. Excédent reporté	18 809,15 €
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>95 809,15 €</b>	<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>95 809,15 €</b>

## Section d'Investissement

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
23. Travaux	2 500 €	001. Excédent reporté	259,24 €
16. Remboursement d'emprunts	51 816 €	040. Amortissements	27 900.00 €
041. Récupération de TVA		021. Virement de la section de fonctionnement	26 156,46 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>54 316 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>54 316 €</b>

Le Comité, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexé du syndicat :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Avec reprise des résultats de l'exercice 2020

## Délibération n° 2021-03-16-10

MISE A JOUR DES OPERATIONS D'ETUDES DE FAISABILITE, DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES ET DE TRAVAUX ACCOMPAGNES DANS LE CADRE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Le SDEC accompagne les projets de maîtrise de l'énergie portés par les collectivités membres en proposant un accompagnement technique, administratif et financier.

Il convient de mettre à jour la liste des opérations comme suit :

Opération	Communes
33	LA SOUTERRAINE
52	SOUMANS
65	ST DIZIER MASBARAUD
79	CHATELUS LE MARCHEIX
85	ST AGNANT DE VERSILLAT
91	LA CELLE DUNOISE
104	BENEVENT-L'ABBAYE
106	MEASNES
108	MOUTIER MALCARD
109	AJAIN
110	AHUN
111	LA CELLETTE
112	SAINT SEBASTIEN
113	SAINTE FEYRE LA MONTAGNE
114	MORTROUX
115	FELLETIN
116	LIZIERES
117	SAINT VICTOR EN MARCHE
118	CHAMBORAND
119	GENOUILLAC
120	SAINT GOUSSAUD
121	COLONDANNES
122	SAGNAT
123	ANZEME

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la liste présentée ci-avant.

Délibération n° 2021-03-16-11  
 DECOMPTE DEFINITIF FACE S 2018

Monsieur le Président rappelle que les travaux du programme FACE S 2018 ont été confiés à CREUSELEC par marché après appel d'offres du 08 avril 2015 reçu en Préfecture le 09 avril 2015. Reconduit pour les programmes 2018 par délibération du 12 décembre 2017, reçue en préfecture le 18 décembre 2017.

Ces travaux étant terminés, le décompte définitif du programme FACE S 2018 proposé à l'adoption est arrêté comme suit:

- Montant des travaux ER	808 657.75 €
- Marché investigations complémentaires	2 028.96 €
- Montant des travaux en régie	58 109.18 €
	-----
TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	868 795.89 €

Le financement de ce programme ayant été assuré par la dotation du FACE, soit 582 000.00 €, par la récupération de la TVA pour un montant de 135 114.46 €, et le financement du solde, soit 151 681.43 €, a été réalisé grâce aux fonds propres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité ce décompte.

Délibération n° 2021-03-16-12  
 DECOMPTE DEFINITIF ENFOUISSEMENTS COORDONNES ORANGE 2019

Monsieur le Président rappelle que les travaux du programme ENFOUISSEMENT COORDONNES ORANGE 2019 ont été confiés à CREUSELEC et ALLEZ par marché à bons de commandes conclu le 25 mars 2019 reçu en Préfecture le 26 mars 2019.

Ces travaux étant terminés, le décompte définitif du programme ENFOUISSEMENT COORDONNES ORANGE 2019 proposé à l'adoption est arrêté comme suit :

Montant du décompte définitif des travaux :	439 805.86 €
TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES :	439 805.86 €

Le financement de ce programme ayant été assuré en totalité par les fonds propres du Syndicat.

Nota : le SDEC qui réalise pour le compte d'Orange ces travaux n'est pas propriétaire des lignes téléphoniques et ne peut donc pas récupérer de TVA.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité ce décompte.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.**